

## DÉCLARATION ASSERMENTÉE

« attestant que durant les 12 derniers mois  
l'étudiant n'était pas à temps plein au Québec »

« Je, \_\_\_\_\_ déclare que durant la période,  
en lettre moulées

du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

je n'étais inscrit(e) à aucun cours collégial ou universitaire à temps plein au Québec. Mon établissement d'enseignement m'a informé(e) du fait que des vérifications ultérieures seront effectuées dans les banques de données et que toute déclaration frauduleuse sera détectée. Si ma déclaration s'avère frauduleuse, je devrai verser les montants forfaitaires non payés et je m'exposerai aux conséquences légales d'une fausse déclaration assermentée ».

« Déclaré sous serment devant moi à \_\_\_\_\_ (nom de la localité)  
ce \_\_\_\_\_ (date du jour de la signature).

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne étudiante

\_\_\_\_\_  
Commissaire à l'assermentation pour le Québec (nom et prénom)

\_\_\_\_\_  
Titre ou fonction

No: \_\_\_\_\_

### Liste des commissaires à l'assermentation :

- Les greffiers d'une cour de justice et leurs adjoints ;
- Les avocats ;
- Les notaires ;
- Les maires, les greffiers ou les secrétaires-trésoriers de toutes les municipalités mais uniquement dans les limites de leur municipalité ;
- Le secrétaire général, les secrétaires généraux adjoints et les secrétaires adjoints de l'Assemblée nationale ;
- Les juges de paix.

[Rechercher un  
commissaire à  
l'assermentation](#)

